

Lévis, jeudi, 16 juillet 2020

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS EN INSTALLATIONS - 20-26

Objet : Ajout d'une mesure sanitaire : port du masque obligatoire dès le 18 juillet 2020

Chers parents,

Depuis un certain temps vous remarquez sans doute des changements dans les installations. Ces changements ont été mis en place pour assurer la santé de tous en période de pandémie.

Dès le samedi 18 juillet 2020 débutera l'obligation pour tous de porter un couvre-visage dans tous les lieux publics fermés et partiellement couverts.

Concrètement, cela signifie que dès votre arrivée en installation et ce, jusqu'à votre départ, il sera important de conserver les mesures sanitaires déjà appliquées en plus de suivre les nouvelles obligations :

- Respect de la distanciation;
- Port du masque;
- Lavage des mains fréquent;
- Répondre au questionnaire du matin, etc.

En cas de doute, nous vous devons de respecter les directives de la CNESST. **Nous devons refuser l'accès de votre enfant s'il présente au moins un symptôme parmi ceux-ci:**

- Toux (apparition/aggravation) ;
- fièvre (température rectale de 38°C et plus) ;
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale;
- Difficulté respiratoire.

Ou s'il présente au moins deux symptômes parmi ceux-ci :

- Un symptôme général (douleurs musculaires, mal de tête, fatigue intense ou perte importante de l'appétit) ;
- Mal de gorge ;
- Diarrhée.

En tant que parent, vous avez un rôle primordial à jouer dans le respect de ces mesures sanitaires et le maintien de la santé des enfants ainsi que des employés de notre milieu.

En présence de symptômes ou en cas de doute, nous vous invitons à communiquer au 418-644-4545 ou au 811.

N'ayez crainte, nous prenons les précautions nécessaires afin de rendre l'environnement le plus sécuritaire possible, tout en respectant les critères de sécurité imposés.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Martin Demers, directeur général